

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 6 octobre 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Hélène Vézina et Margaret Lefebvre Macey et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Audrey Bridger est absente.

7 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Nouveau logo d'Abercorn
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Rapport des dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Puits municipal – Génératrice - Mandat
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Rapport du responsable de l'urbanisme
 - 8.2. Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est
 - 8.3. Lac-à-l'épaulé - Contrat
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande de prix 2026-06 – Ponceau face au 356, chemin des Sources et fossé - Contrat
 - 9.2. Appel d'offres public 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Décompte progressif 03
 - 9.3. Entrées de service au 107, rue Thibault Sud
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Semaine de la citrouille du 24 au 31 octobre 2026 – 1^{ère} édition
 - 10.2. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions – Décompte progressif 02 et travaux complémentaires
 - 10.3. Demande de prix 2026-20 – Phase II – Bandes de patinoire - Contrat
- 11. VARIA**
 - 11.1. Corridors forestiers riverains – Rivière Sutton – Abercorn – Sutton – Appui au projet de CLG AGFOR
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 194-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 4.2 Congrès FQM – Réservation
- 8.4. Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
– Lots 5 095 611 et 5 945 692 situés sur le chemin Belvédère

Et en enlevant les points suivants :

- 8.2. Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est
- 9.3. Entrée de service au 107, rue Thibault Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

RÉSOLUTION 195-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Nouveau logo d'Abercorn

RÉSOLUTION 196-10-2026

ATTENDU qu' il y a lieu d'actualiser et d'uniformiser le logo d'Abercorn;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil approuve la nouvelle version unifiée du logo d'Abercorn telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Congrès FQM - Réservation

RÉSOLUTION 197-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le Conseil autorise la réservation de deux chambres pour le prochain congrès de la FQM qui aura lieu à Québec en septembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 198-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 2 octobre 2026 au montant de 120 291.97 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 août 2026.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Puits municipal – Génératrice - Mandat

RÉSOLUTION 199-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter les taux horaires proposés par la firme Les Services EXP. Inc. dans le cadre de la demande de prix 2026-37 – Ingénierie à taux horaire;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à octroyer un contrat pour la préparation des plans et devis pour l'installation d'une génératrice au puits municipal et ce, dans les limites de son pouvoir de délégation;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute subvention à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Rapport du conseiller en urbanisme

Les rapports du conseiller en urbanisme sont déposés pour les dates suivantes :

Liste des permis et certificats émis du 1^{er} au 30 septembre 2026 :

- 4 permis ou certificats
- 0 logements créés
- 0 logements supprimés

Liste des permis actifs au 6 octobre 2026

8.2. Demande de dérogation mineure DM-26-002 – 101 à 103, rue des Églises Est

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

8.3. Lac-à-l’épaule - Contrat

RÉSOLUTION 200-10-2026

ATTENDU que le Conseil souhaite tenir un lac-à-l’épaule avec comme objectif principal de dégager une vision d’ensemble claire et porteuse pour Abercorn, laquelle pourra servir de base pour ajuster le plan stratégique de 2016, être partagée avec les citoyens, et orienter le travail à réaliser dans le cadre de la révision de notre réglementation d’urbanisme;

ATTENDU que trois propositions ont été reçues pour cette activité:

ENTREPRISE	PRIX
Niska :	3600 \$
Rues Principales :	5035 \$
Impulsion Territoires :	6051.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D’accepter la proposition de la coopérative de travail Niska au montant de 3600 \$ plus taxes pour la tenue d’un lac-à-l’épaule à Abercorn;

De nommer le maire, le directeur général et madame la conseillère Annik Alder pour le démarrage du mandat;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté contre : Eric Bissonnette, Margaret Lefebvre Macey et Liam Villemaire

Ont voté en faveur : Annik Alder et Hélène Vézina

EN FAVEUR : 2 CONTRE : 3

REJETÉE

8.4. Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lots 5 095 611 et 5 945 692 situés sur le chemin Belvédère

RÉSOLUTION 201-10-2026

ATTENDU que la demande de permis de lotissement concernant la propriété située au 814, chemin Belvédère, identifiée comme les lots numéros 5 095 611 et 5 945 692 du cadastre du Québec, est assujettie aux dispositions du règlement de lotissement relatives aux contributions à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU que le règlement prévoit le versement d'une somme d'argent en remplacement de la cession de terrain, ou en combinaison avec celle-ci;

ATTENDU que la valeur de la contribution exigible a été établie conformément aux dispositions du règlement municipal applicable;

ATTENDU que la superficie du site sujet aux frais de cession pour fins de parcs est de 61 142.6 mètres carrés;

ATTENDU que la valeur du site sujet aux frais de cession pour fins de parcs s'élève à 194 480 \$;

ATTENDU que le Conseil opte pour une compensation monétaire de 7 % de cette valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'exiger du propriétaire des lots numéros 5 095 611 et 5 945 692 du cadastre du Québec le versement d'une contribution équivalente à 7 % de la valeur du site (lot 5 095 611 seulement), soit 13 613.60 \$;

Que cette somme soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du Village d'Abercorn;

Que cette résolution remplace la résolution numéro 118-06-2026 adoptée le 15 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Demande de prix 2026-06 – Ponceau face au 356, chemin des Sources et fossé - Contrat

RÉSOLUTION 202-10-2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois propositions dans le cadre de la demande de prix 2026-06 :

ENTREPRISE	PRIX (TAXES INCLUSES)
Excavation GGM inc.	12 425.35 \$
Excavation Dominic Carey inc.	13 812.00 \$
Excavation Carey et Giguère inc.	22 207.55 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition et d'accorder un contrat à Excavation GGM inc. au montant de 12 425.35 \$ taxes incluses dans le cadre de la demande de prix 2026-06 pour des travaux concernant un ponceau face au 356, chemin des Sources et le fossé avoisinant;

De financer cette dépense conformément à même le fonds général de la municipalité et/ou le fonds des carrières et sablières;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Appel d'offres public 2026-02 – Reconstruction de la rue Kindalane – Décompte progressif 03

RÉSOLUTION 203-10-2026

ATTENDU la recommandation de paiement du 28 septembre 2026 de M. Kevin Hickey, ingénieur, pour le projet de reconstruction de la rue Kindalane;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 03 rév.1 et de payer à l'entreprise Excavation St-Pierre Tremblay un montant de 30 332.16 \$ taxes incluses pour les travaux ci-haut mentionnés.

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 091-05-2026;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Entrée de service au 107, rue Thibault Sud

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Semaine de la citrouille du 24 au 31 octobre 2026 – 1^{ère} édition

Le maire invite tous les citoyens à participer à la semaine de la citrouille qui se tiendra du 24 au 31 octobre 2026 et à décorer leur maison à l'occasion de cette activité.

10.2. Demande de prix 2026-16 – Surface asphaltée multifonctions - Décompte progressif 02 et travaux complémentaires

RÉSOLUTION 204-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
ET RÉSOLU :

Que le décompte progressif numéro 02 soit remise à la prochaine séance extraordinaire du conseil prévue le 13 octobre 2026.

D’accepter la proposition de l’entreprise J.A. Beaudoin construction pour la fourniture et l’installation de quatre poteaux d’éclairage avec tranchée au montant de 13 344 \$ taxes incluses pour la phase II à être réalisé afin de compléter les travaux prévus à la phase I.

De financer cette dépense conformément à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute subvention à cet effet;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Monsieur le maire appelle le vote :

A voté contre : Annik Alder

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Hélène Vézina, Eric Bissonnette, et Margaret Lefebvre Macey

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10.3. Demande de prix 2026-20 – Phase II – Bandes de patinoire - Contrat

RÉSOLUTION 205-10-2026

ATTENDU que la municipalité a reçu trois propositions dans le cadre de la demande de prix 2026-20 :

ENTREPRISE	PRIX (TAXES INCLUSES)
Les installations sportives Agora inc.	58 378.56 \$
Omni-Tech Sports	70 073.34 \$
PERMAFIB inc.	70 587.38 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D’accepter la proposition et d’accorder un contrat entreprise Les installations sportives Agora inc. au montant de 58 378.56 \$ dans le cadre de la demande de prix 2026-20 – Phase – II pour de nouvelles bandes de patinoire;

De financer cette dépense conformément à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute subvention à cet effet;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Monsieur le maire appelle le vote :

A voté contre : Annik Alder

Ont voté en faveur : Liam Villemaire, Hélène Vézina, Eric Bissonnette, et Margaret Lefebvre Macey

EN FAVEUR : 4 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. VARIA

11.1 Corridors forestiers riverains – Rivière Sutton – Abercorn – Sutton – Appui au projet de CLG AGFOR

RÉSOLUTION 206-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'appuyer le projet *Corridors forestiers riverains - Rivière Sutton, Abercorn - Sud de Sutton* présenté par CLG AGFOR.

D'appuyer la réalisation du plan d'aménagement forestier riverain sur les lots municipaux et non cadastrés qui serait financé par la subvention du Fonds pour la biodiversité et la faune du Québec en 2027.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 207-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 19 h 36.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.